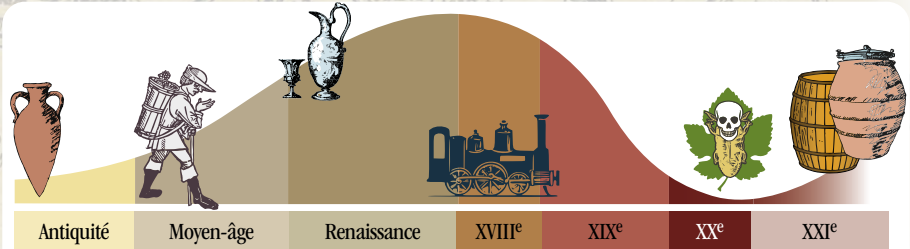


L'étroit rapport entre le passé et le futur viticole des deux vallées.



Le contexte de l'Île-de-France historique et ses impacts

Moyen-Âge et Renaissance sans complexes. Âge d'or du XVIII^e siècle. Intensification économique et crise finale du XIX^e siècle. Nostalgie patrimoniale du XX^e siècle. Renouveau économico-culturel du XXI^e siècle.

Le Moyen-âge

Les dynasties mérovingiennes et carolingiennes, en marge de leurs propriétés, donnent diverses impulsions à la vigne pendant plus d'un millénaire. Les écrits signalent qu'à cette époque, les vignobles sont situés proches des voies fluviales pour le gros trafic de l'est et du nord. La production locale fut favorisée. À la recherche de coteaux, d'expositions méridionales, de sols caillouteux et calcaires, la production des vins se structura en qualité et quantité. La production se tourna résolument vers le vin blanc, avec des rendements faibles, en dessous de 20 hectolitres par hectares. C'est la période où le terme « vins François » apparut.

L'Antiquité

Dès la création de l'oppidum de Lutèce, les Parisiens consommaient du vin d'Italie puis d'Espagne. Très rapidement, dès le premier siècle apr. J.-C. des vignes seront plantées. L'empereur Julien souligne la douceur de l'hiver parisien et sa vigne de qualité. La viticulture survit à la chute de l'Empire romain, car elle reste indépendamment du rôle que lui assigne la religion.

Le XVIII^e siècle

La population recommence à croître pendant le XVIII^e siècle, et l'urbanisation va de pair. La viticulture est un des meilleurs moyens de tirer profit d'une petite parcelle de terrain. Ils trouveront une demande chez les travailleurs urbains prolétaires moins regardants sur la qualité, que sur le prix.

Le XX^e siècle

Le début du XX^e siècle ne vit aucun regain. De 45 000 hectares en 1789, on arrivera à 1 000 en 1920, 250 en 1934 et l'on arrachera les dernières vignes à Meudon, au début de la 2^e Guerre mondiale. Une certaine nostalgie patrimoniale maintint la présence historique de la vigne aux abords immédiats de Paris. Elle sera la base du renouveau initié au XXI^e siècle.

Le XXI^e siècle

Les vingt premières années de ce siècle marqueront la renaissance dans les vallées des 2 Morin d'une viticulture fondée sur des signes de qualité établis et protégés par le système européen de l'Indication Géographique Protégée. D'ores et déjà, les efforts en matière de qualité ont acquis l'obtention de dénomination particulière aux vins de Guérard. Les porteurs de projets réunis en syndicat de producteurs (SV2M) sont engagés dans la démarche qualité sur le territoire du nouveau Parc Naturel Régional Brie et 2 Morin.

La Renaissance

Les guerres d'Italie confrontèrent les français à plus de vin rouge synonyme de force. Les inventaires de caves parisiennes remplacent les blancs et les rosés par le rouge, sauf dans quelques paroisses. Le cépage Gouais Noir, provenant de parcelles acquises par les ouvriers vigneron, domine. L'arrêt de 1577 oblige les taverniers et cabaretiers à se fournir auprès des ports aux vins placés sous l'autorité des jurés-vendeurs, et introduit la règle dite des vingt lieux. Il interdit aux marchands à se fournir dans un rayon de 88 kms autour de Paris, pour ne plus concurrencer les crus des bourgeois parisiens. Favorablement « interprété », il profite aux deux vallées pendant près de deux cents ans.

Le XIX^e siècle

De siècle en siècle les facteurs légaux ou de marché transforment le vignoble parisien en un vignoble populaire destiné à assouvir la soif des ouvriers parisiens. Un vignoble peu qualitatif septentrional avait peu de chances d'être reconstruit dans un contexte où des forces contraires se sont multipliées. Les graves écueils survenus au XIX^e siècle eurent donc des conséquences meurtrières sur le vignoble de la région parisienne : oïdium Tuckeri, développement du chemin de fer, et enfin le désastre du phylloxéra.

Actualité viticole des deux Vallées



Engagement professionnel sur les signes de qualité établis au cahier des charges de l'Indication Géographique Protégée Île-de-France. Assurance de la protection européenne en contrepartie.



Concept Renaissance à Verdelot. Le nouveau vignoble y est planté en Chenin Blanc et Verdelho, deux cépages frères.



Nouvelle identité viticole portée par le Syndicat des Vignerons des 2 Morin (SV2M) Dans le cadre exigeant et valorisant du PNR, attributs identitaires appropriés à la renaissance de la vigne et des paysages : murets de pierre sèche, biodiversité, engagements bio à la vigne et à la cave, viti-foresterie... Adhésion au cahier des charges du PNR (paysage, signalétique, accueil vigneron, initiatives économiques et culturelles).

La présente plaquette est le préambule d'un ouvrage à venir des éditions TERROIRS.

Comme les précédentes publications de l'association éditrice, ce recueil s'appuie avec plus d'une centaine de pages, sur le patrimoine local.

Ce prochain livre fait état du travail passé, présent et futur de la vigne et des vigneron dans les vallées des Petit et Grand Morin.

L'activité viticole qui renaît dans notre région s'inclut dans le territoire du Parc Naturel Régional (PNR) Brie et deux Morin en cours d'élaboration.

Contacts

Pierre Poma : pierre.poma@wabadoo.fr 01 60 24 80 08
Michel Bourqui : mbourqui@hotmail.com 06 07 79 29 74
www.terroirs77.fr



Le Domaine Bois Brillant et ses vins illustrent d'ores et déjà les critères de qualité imposés à la *Dénomination particulière Guérard* au sein de l'IGP Île-de-France.



Vigne & vigneron

dans les vallées du Grand Morin et du Petit Morin

Histoire et renouveau d'un patrimoine en Île-de-France

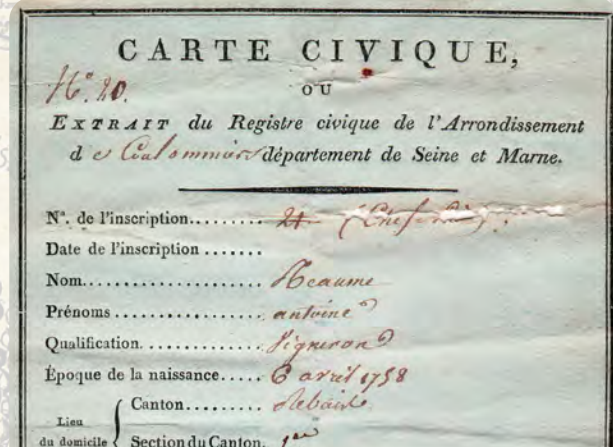
- Persistances vigneronnes dans les deux vallées
- Le sol, le climat et le travail de l'homme
- Le contexte de l'Île-de-France historique et ses impacts
- L'étroit rapport entre le passé et le futur viticole des deux vallées
- La nouvelle identité viticole des 2 Morin dans le cadre exigeant et valorisant du PNR



Plaquette préfigurant l'édition du livre - Éditions Terroirs

Conception : J-C Houdry © 2022 - www.les-arts-du-coin.fr

Persistances vigneronnes dans les deux vallées



Les archives départementales documentent le tissu social vigneron des deux derniers siècles.



Les collections départementales et particulières disposent des équipements professionnels anciens.



Des blasons communaux font référence à la vigne : Saint-Cyr-sur-Morin, Villeneuve-sur-Bellot.



Les « terriers » (Sablonnières)...



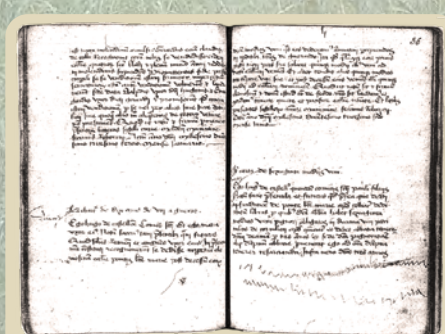
...et plans d'intendance (Guérard) définissent les zones de vignobles.



Les murgers : L'épierrement des flancs de coteaux s'effectua principalement sur les pentes de la rive droite exposée au soleil du midi lorsque la vigne prit une grande extension aux IV^e et V^e siècles. Ces pierres accumulées progressivement sur de longues lignes finirent par constituer des murailles. Elles portèrent et portent encore le nom de *meurgers* ou *murgers*. Ces amas de pierres sont encore nombreux dans les bois qui ont remplacé les vignobles.



Dans les années 1950, la récolte n'était pas destinée à être commercialisée ; elle était réservée à la consommation familiale. La vendange des petites surfaces et les opérations de vinification étaient « réalisées en famille ».



Une charte de 1232 atteste de la présence de la vigne sur le territoire de Guérard.



Les dénominations de rue, de hameau subsistent ; les pressoirs et les chais ont été reconvertis.



Le phylloxéra surgi dans le Gard en 1863 n'arrive en région parisienne que dans les années 1880, mais il est trop tard pour réagir. On renouvellera les cépages en les protégeant de nouvelles attaques.



Bien qu'étant normalement dans une zone définie par l'arrêt du Parlement de Paris de 1577, qui interdit aux cabaretiers parisiens l'achat de vin à moins de 20 lieues, soit 88 km, de la capitale, Guérard peut bénéficier de la proximité du port de Tigeaux, jusqu'où remontent les petits bateaux venant de Paris et d'où est expédiée la production.

Le sol, le climat et le travail de l'homme



Au-dessous du château de Montanglaust, parcellaire de coteaux exposés sud, anciennement en vignobles maintenant en bois.



Géologie de la vallée du Petit Morin.



Géologie de la vallée du Grand Morin.